

## Élection des administrateurs

---

En vertu du Règlement général de l'Association des employés retraités de la Ville de Laval, les affaires de l'association sont gérées par un conseil d'administration composé d'un maximum de dix-sept (17) membres élus au scrutin pour un mandat de deux (2) ans. Le conseil se renouvelle annuellement en raison du nombre de membres qui voient leur mandat arriver à échéance, environ la moitié chaque année.

Cette année six (6) administrateurs au conseil d'administration terminent leur mandat de deux (2) ans et il y a cinq (5) postes vacants. Il en est ainsi de :

1. M. Jacques Bouchard
2. M. Michel Dalbec
3. Mme Marie Grégoire
4. M. Gilles Lachance
5. M. Yves Lambert
6. Mme Lorraine Whalen
7. Vacant
8. Vacant
9. Vacant
10. Vacant
11. Vacant

La procédure de mise en candidature doit être conforme à l'article 25 du Règlement général et doit comporter les informations suivantes :

- a. Le nom du candidat appuyé par la signature d'au moins deux (2) membres en règle,
- b. La signature du candidat signifiant qu'il accepte cette mise en candidature.

Le formulaire de mise en candidature doit être transmis, dûment rempli **avant le 11 octobre 2024**, aux coordonnées suivantes :

Association des employés retraités de la Ville de Laval  
A/S de Gilles Lachance, secrétaire  
3235, boulevard Saint-Martin Est  
Laval (Québec) H7E 5G8  
ou par courriel : [info@aervl.com](mailto:info@aervl.com)